

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE**Arrondissement d'Angers****Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**
Délibération du Comité syndical
Séance du 30 juin 2026

Cosy n°2026_DEL073

Remboursement anticipé emprunt PCRS

L'an deux mille vingt six, le trente juin à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le , s'est réuni en séance ordinaire, à Terra Botanica, route d'Epinard à Angers, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 50 membres en exercice, 37 membres étaient présents, 2 pouvoirs ont été donnés :

Etaient présents

Ilyas BARBAUD (Choletais - Cholet), Robert BIAGI (Angers Loire Métropole), Sébastien BODUSSEAU (Angers Loire Métropole), Philippe BOLO (Angers Loire Métropole), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole), Sébastien BOUSSION (Angers Loire Métropole), Alexandre BRANDT-KASPER (Loire Layon Aubance - La Possonnière), Raphaël BRUNET (Choletais - communauté d'agglomération), Séverine CHEVÉ (Anjou Loir et Sarthe - Tiercé), Eric CHOUTEAU (Mauges - Sèvremoine), Laurent DAMOUR (Angers Loire Métropole), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray)), Christine DECAËNS (Choletais - Lys Haut Layon), Josy FROGER (Angers Loire Métropole), Geneviève GAILLARD (Mauges - communauté d'agglomération), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges - Chemillé-en-Anjou), Philippe GILIS (Mauges), Laurent HAY (Mauges - Montrevault-sur-Èvre), Gérard HOSTIER (Vallées du Haut Anjou - communauté de communes), Thomas JAMME (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Yves JEULAND (Baugeois Vallée - La Ménitrie), Jean-Luc KASZYNSKI (Loire Layon Aubance - communauté de communes), Alain TOUZET (Choletais), Dominique LARDEUX (Anjou-Bleu - communauté de communes), Jean-Christophe LEFILLATRE (Saint-Martin-du-Fouilloux), Jean-Michel MARY (Mauges - Beaupreau-en-Mauges), Yves MARY (Anjou Bleu - Ombrée d'Anjou), Alain MORINIÈRE (Choletais - communauté d'agglomération), Laetitia NAUD (Mauges - Mauges-sur-Loire), Patrice NUNEZ (Angers Loire Métropole), Chloé PELÉ (Loire Layon Aubance - communauté de communes), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallée - communauté de communes), Florian RAPIN (Angers Loire Métropole), Mathieu ROUSSEL (Loire Layon Aubance - Brissac Loire Aubance), Eric TOURON (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération), Sébastien VOYER (Saumur Val de Loire - Turquant)

Etaient absents

Vincent BOUDAUD (Choletais - communauté d'agglomération), Lydie BOURBON (Angers Loire Métropole), Mickaël BRETON (Angers Loire Métropole), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole), Sébastien LEFEBVRE (Angers Loire Métropole), Anthony LUSSON (Angers Loire Métropole), Patrice MANGEARD (Angers Loire Métropole), Alain MOREAU (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Laurent SAVREUX (Angers Loire Métropole), Sébastien TRIQUENAU (Angers Loire Métropole), Fabien VETEAU (Angers Loire Métropole)

Ont donné pouvoir

Jackie GOULET-CLAISSE (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération) donne pouvoir à Eric TOURON (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire - communauté d'agglomération) donne pouvoir à Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray))

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-2 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu les arrêtés du 30 décembre 2025 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics au 1er janvier 2026 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral PREF-DRAJ-BCL n° 2026-55 du 27 mars 2026 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n°34/2021 en date du 15 juin 2021, relative à la modification des délégations de pouvoir consenties au Président ;

Vu le contrat de prêt n° 10278 39451 00020307604 souscrit le 12 décembre 2022 pour un montant de 900 000,00 € au taux fixe de 2,90 % ;

Vu les statuts de la régie à autonomie financière « Plan Corps de Rues Simplifié », approuvés par délibération du comité syndical du Siéml n° 2026 DEL_049 du 16 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de service public de Plan Corps de Rues Simplifié (PCRS) en date du 23 juin 2026 sur la proposition de budget supplémentaire pour 2026 et la proposition de remboursement anticipé total du contrat de prêt conclu le 12 décembre 2022 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DEL072 en date du 30 juin 2026, relative à l'adoption du budget supplémentaire 2026 du budget annexe PCRS ;

Considérant que le capital restant dû à la date du 15 juillet 2026 s'élève à 736 667,02 € ;

Considérant que les conditions contractuelles prévoient le versement d'une indemnité de remboursement anticipé maximum de 36 833,35 € ;

Considérant l'intérêt pour le Siéml et son budget annexe PCRS de poursuivre une gestion active de sa dette et de réduire son encours d'emprunt ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- d'approuver le remboursement anticipé total du contrat de prêt n° 10278 39451 00020307604 à la date du 15 juillet 2026 pour un montant de 736 667,02 €.
- de constater que cette opération donnera lieu au paiement d'une indemnité de remboursement anticipé de 36 833,35 € maximum.

Etant précisé que :

- les sommes correspondantes sont inscrites au budget supplémentaire 2026 du budget annexe PCRS sur les chapitres 16 « Dette et assimilé » et 66 « Charges financières ».
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	50
Nombre de présents :	37
Nombre de votants :	39
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	39



10278
39451

SI ENERGIES DE MAINE ET LOIRE
ZAC DE BEUZON
ROUTE DE LA CONFLUENCE
BP 60145
49001 ANGERS CEDEX 01

Le 17 juin 2026

Objet : décompte de crédit en date du 15/07/2026

Crédit n°10278 39451 00020307604
Emprunteur(s) : SI ENERGIES DE MAINE ET LOIRE

Date d'ouverture : 09/01/2023

Taux actuel : 2,90 %
Montant du crédit : 900000,00 EUR

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le détail des montants dus à la date que vous nous avez demandée, soit le 15/07/2026.

- Capital restant dû après paiement de la dernière échéance précédant la date d'arrêté du décompte	736 667,02 EUR
- Intérêts courus entre la date de la dernière échéance et la date d'arrêté du décompte	5 340,84 EUR
- Assurance courue entre la date de la dernière échéance et la date d'arrêté du décompte	0,00 EUR
- Frais et commissions	0,00 EUR
- Indemnité de remboursement anticipé	36 833,35 EUR
- Total	778 841,21 EUR

Ce décompte est calculé en fonction des données du crédit à la date du 17 juin 2026. Les montants indiqués peuvent évoluer en fonction d'évènements affectant le crédit.

Le présent décompte fait l'objet de la facturation prévue dans le recueil tarifaire des principaux produits et services.

Par ailleurs, dans le cas où le crédit est garanti par un cautionnement, une hypothèque ou toute autre sûreté et que vous demandez la mainlevée de cette garantie, les frais indiqués dans le recueil tarifaire des principaux produits et services seront également à régler.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Thierry CHEVAL
Chargé d'affaires entreprises Associations

GECDEC02